

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale de Beauregard-Vendon dûment convoqués le 24 février se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mesdames Christine CLÉMENT, Chantal FOENARD, Romane GARDELLE, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON,
Messieurs Denis GEORGES, Gérard HARY.

Absentes : Mesdames Mélanie DOLY, Florence MANIEZ.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Anne NONY.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Financier Unique (CFU) 2024 CCAS
- Affectation du résultat 2024
- Budget primitif 2025 CCAS
- Subvention FSL 2025
- Questions diverses

DCCAS 20250317-01 Compte financier unique (CFU) CCAS 2024

VOTANTS 6: pour 6...abstention 0... contre 0

Le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

le CFU est généralisé au CCAS avec l'obligation de le produire au plus tard pour l'exercice 2026.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS de BEAUREGARD-VENDON.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 897,31				1 897,31
Opérations de l'exercice	6 462,56	6 642,69			6 462,56	6 642,69
TOTAUX	6 462,56	8 540,00			6 462,56	8 540,00
Résultats de clôture		2 077,44				2 077,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 462,56	8 540,00			6 462,56	8 540,00
RESULTATS DEFINITIFS		2 077,44				2 077,44

Le Conseil d'Administration du CCAS de BEAUREGARD-VENDON réuni sous la présidence de Monsieur Gérard HARY, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sans que monsieur le Président ne prenne part au vote ,

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- 2- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de BEAUREGARD-VENDON,
- 3- Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCCAS 20250317-02 **Affectation résultat 2024 C.C.A.S voté par le conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de M. Denis GEORGES,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2024 (sous la présidence de Monsieur Gérard HARY),
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes réalisées :	6 642,69 €
- Dépenses réalisées :	6 462,56 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	180,13 €
- Excédent antérieur (2023)	1 897,31 €
- Excédent brut de fonctionnement	2 077,44 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :
- en section de fonctionnement (ligne 002) l'excédent résiduel soit : **2 077,44 €**

DCCAS20250317-03 **BUDGET PRIMITIF 2025 du CCAS**

Monsieur le Président expose au conseil d'administration les conditions de préparation du budget primitif 2025 du budget annexe C.C.A.S.
Ayant entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le budget primitif C.C.A.S de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

N° chapitre	Désignation	Montant	N° chapitre	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	8 540,00 €		RECETTES	8 540,00 €
011	Charges à caractère général	7 600,00 €	002	Résultat reporté	2 077,44 €
012	Charges personnel et assimilé	90,00 €	75	Autre produits de gestion courante	6 462,56 €
65	Autres Charges de gestion courante	850,00 €			

DCCAS20250317-04 **Fonds de solidarité logement - adoption de la convention de participation au financement du FSL départemental au titre de l'année 2025**

Le Fonds Solidarité pour le Logement (F.S.L.) constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement. Il a vocation à favoriser l'accès ou le maintien dans un logement des publics en difficulté relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux seuls départements la gestion du FSL.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n°98.657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant qu'il est nécessaire de concourir à la lutte contre les exclusions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de participer, pour 2025, au fonds solidarité logement départemental pour un montant de 150 euros (cent cinquante euros),
- Autorise le Président à signer la convention de participation avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES

• **ANIMATIONS CLIC**

L'atelier **Qi Gong** aura lieu les mercredis du 1^{er} octobre au 10 décembre de 14h à 15h00 à la Maison des Associations(10 séances)

Le **CLIC** a obtenu des financement permettant d'expérimenter un nouvel atelier de relaxation sonore. La commune s'est positionnée pour recevoir cette animation.

• **ACHATS GROUPÉS**

les inscriptions ont lieu du 17 mars au 31 mars pour le bois et le ramonage

✓ Bois : M Faure de Montcel

prix au stère livraison incluse : bûches 50 cm : 83 €
bûches 40 cm : 83 €
bûches 33 cm : 95 €
bûches 20 cm : 100 €

✓ Ramonage : M Perrette

✓ Fioul : inscription du 05 au 20 mai

• **DON AU CCAS**

L'association Univers gym de Beauregard-Vendon a décidé de faire don au CCAS du montant de la subvention reçue de la commune en 2025 : 250 €

• **REPAS CCAS du 13/12/2025 : TRAITEUR**

réservation effectuée auprès du traiteur Père David

Le Président
Denis GEORGES

La secrétaire de séance
Marie-Anne NONY



